



**CONSEIL COMMUNAL  
CHÉSEREX**

**Procès-verbal de la séance du conseil communal du 14 mars 2019**

Le Président du conseil Jean-René Lepezzel souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte.  
La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 31  
Membres excusés : 8  
Membres absents : 1  
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2018
2. Communications du bureau
3. Nominations statutaires
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 29/2019 : Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins RC 17-C-S. Demande de crédit d'investissement
6. Rapport des délégués aux associations intercommunales
7. Divers.

Le président souhaite la bienvenue et propose une modification de l'ordre du jour, soit

1. Approbation du procès-verbal de de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2018
2. Communications du bureau
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Nominations statutaires
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 29/2019 : Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins RC 17-C-S. Demande de crédit d'investissement
7. Rapport des délégués aux associations intercommunales
8. Divers

La modification est approuvée à l'unanimité.

**1. Approbation du PV du 6 décembre 2018**

Pascale Ferrari, conseillère, relève une erreur en p. 5 (1<sup>er</sup> &) Il s'agit de l'eau potable et non de l'eau portable.  
Le procès-verbal est approuvé à la majorité et 1 abstention.

**2. Communications du bureau**

- Les votations fédérales du 10 février 2019 se sont bien passées. Dimanche 17 mars auront lieu les élections cantonales – Rendez-vous à 8h00 h et remerciements à tout le bureau pour sa présence matinale.
- 17 janvier : visite de Mme la Préfet. Tout a été constaté en ordre. Remerciements à la secrétaire du Conseil communal.

- Rappel aux différentes commissions : Une commission se prononce sur l'objet du préavis, à savoir si elle recommande ou non l'acceptation du préavis tel que présenté. Les éventuels aménagements apportés au préavis ne se font pas dans les recommandations de la commission – recommandations qui ne doivent porter que sur le préavis présenté -, mais par voie d'amendements qui peuvent être présentés par la commission.
- Une liste circule parmi les conseillers sur laquelle chacun/chacune doit vérifier son adresse e-mail et se prononcer sur les futurs envois de la convocation, des préavis et annexes par mail ou par courrier postal.
- Nominations statutaires : l'article 8 du règlement de l'AEE traitant de la représentation des communes au sein de cette association intercommunale a été modifié. Aujourd'hui le conseil est représenté par un délégué et son suppléant. La modification de l'article 8 implique dorénavant l'existence et la présence de 3 représentants du Conseil et d'un suppléant. Le conseil procédera donc à l'élection des nouveaux délégués conformément au point 4 de l'ordre du jour.
- Lecture du courrier de Naomi Vandeveld, Conseillère, qui nous annonce son départ du Conseil communal pour cause de déménagement à Nyon.

### **3. Assermentation**

Monsieur Tucker Brabek, 1<sup>er</sup> des viennent ensuite, se présente et l'assemblée se lève pour entendre son assermentation. Le Président lui souhaite la bienvenue ; s'ensuivent des applaudissements.

### **4. Nominations statutaires**

Jean-René Lepezzel, Président, propose d'élire à nouveau 3 délégués et 1 suppléant auprès de l'AEE. Il n'y a donc pas de reconduction automatique des actuels délégués et suppléants dans leur fonction. Le Président demande aux conseillers de valider cette procédure. Les conseillers l'approuvent à main levée.

Il est demandé à Nicolas Schwab, actuel délégué, de résumer sa tâche au sein de l'AEE : cette dernière gère les crèches, le parascolaire et les transports. Les budgets sont donc conséquents, avec de grands enjeux économiques. Il y a environ 3 séances par année ainsi que des séances de commissions.

Le Conseil passe au vote.

Nicolas Schwab et Pascale Ferrari sont candidats. Ils sont élus par applaudissements.

Claude Chapuis Aeschlimann est élue membre et Thérèse Lüscher, suppléante. Ils sont tous élus par applaudissements.

Il faut remplacer Naomi Vandeveld, Conseillère sortant, au SIECGE : Monsieur Tucker Brabek se porte candidat et est élu par applaudissements.

### **5. Communications de la Municipalité**

Monique Locatelli, Syndique :

- Excuse l'absence de Yvan Laurent, Municipal.
- De nouvelles directives concernant la naturalisation sont effectives depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018. Madame la Syndique nous lit la procédure dont le détail se trouve sur internet pour celles et ceux qui désirent en connaître les nouveautés. Madame la Syndique justifie également la suppression de la commission de naturalisation.
- L'action cœur-à-cœur de décembre 2018 a rapporté CHF 1050.- versés à l'Association cœur-à-cœur.
- Visite de Mme la Préfet. Tout s'est bien déroulé.
- Les renouvellements des droits de superficie ont commencé.
- La situation des liquidités est correcte : il y aurait un solde déficitaire de CHF 1'069'000.-. Pour compléter Madame Locatelli informe les conseillers que depuis le début de l'année nous avons eu des rentrées d'impôts et avons touché depuis le début de l'année CHF 2.288.000.- d'acomptes. L'année

passée à la même période on avait déjà reçu CHF 3'600'000.-Les rentrées d'impôts pour l'année 2018 ont été particulièrement bonnes : la totalité des encaissements est de CHF 6'251'000.-.

- Les décomptes provisoires des péréquations 2018 seraient connus à partir de mi-avril et le décompte définitif pas avant début juillet.

Patrick Barras, Municipal :

- Nous n'avons pas encore reçu de décomptes pour les déchets. Il faut compter environ 126 kgs de déchets par habitant par année. Rappel : la taxe déchets est de CHF 100.- dans d'autres communes mais cette taxe ne comprend pas de ramassage des déchets verts qui est pratiqué à Chésereux.
- Nous avons été contraints d'être plus sévères quant au stationnement sur le parking communal et avons dû poser 180 avertissements et 3 amendes. Depuis 6 mois des panneaux explicatifs s'y trouvent et les gens devraient, aujourd'hui, être avertis.
- Centrale thermique : certaines personnes en subissent les désagréments. Il y a encore des réglages à effectuer. La patience est de mise.
- Police : plusieurs jeunes à moto tournent dans le village et dans les champs. Il faut essayer de les arrêter et surtout appeler la police pour qu'elle intervienne. Ne pas hésiter à porter plainte, ces derniers font des dégâts dans les champs. Ils affichent également des comportements irrespectueux.
- Il est constaté une recrudescence des cambriolages : penser à avertir les voisins et à appeler le 117.
- La police de proximité est à disposition des habitants. Elle se trouve également une fois par mois dans divers villages, elle sera sur la place communale le 28 mars prochain. Ne pas hésiter à la contacter.

Pascal Steimer, Municipal : (pour Yvan Laurent)

- AEE : au-dessus du restaurant scolaire a été construite une bibliothèque-médiathèque. Il fallait donc y déménager les livres, l'équiper ainsi que réorganiser la bibliothèque scolaire et les diverses bibliothèques publiques qui se trouvent dans les villages. Lors de la dernière séance de l'AEE le préavis de CHF 280'000.- pour l'équipement a été refusé. Suite à un excellent rapport de la commission ad hoc, un budget de CHF 36'000.- a été voté uniquement pour le déménagement et une étude plus approfondie sera faite incluant les déménagements des bibliothèques publiques.

Dominique Fleury, Municipal :

- Le 9 mai prochain aura lieu la soirée d'accueil des nouveaux habitants et citoyens. Tout le village est convié. Une communication sera incluse dans le journal le Brasse-Cailloux ! Il y aura une activité récréative et un film d'une personnalité très communicative.
- Journée des pompiers du SDIS : 3-4 mai prochain.
- Des essais sont en cours pour de nouveaux appareils vidéo dans la grande salle.

## **6. Préavis 29/2019 : Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins – Demande de crédit d'investissement**

En préambule, Jean-René Lepezzel, Président, excuse Monsieur Burkhalter, Conseiller, qui était à l'origine de ce postulat.

Philippe Widmer, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances et Pascale Ferrari, Conseillère, lit le rapport de la commission ad hoc. Elle présente également quelques photos prises au Petit Eysins où le chemin piétonnier est pourvu de petites lampes, sur le cheminement piétonnier descendant à Grens, dont le revêtement sera semblable à celui prévu dans le préavis et enfin sur le chemin piétonnier à Trélex : cette dernière photo a été prise de nuit pour indiquer l'impact des luminaires.

Le rapport est lu avec l'amendement suivant : octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 165'000.- le poste 2 et le poste 4 seraient supprimés.

Le président en conclut que la commission recommande l'acceptation du préavis tel que présenté et que la commission présentera en cours de débat un amendement concernant les points 2 et 4 du préavis.

La discussion est ouverte.

Michel Lüscher, Conseiller, ne voit pas pourquoi on ne planterait pas une haie tout au long du chemin.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, propose un éclairage qui se coupe à certaines heures pour éviter une pollution lumineuse – et l'étendre à tout le village.

Patrick Barras, Municipal, répond que ce système est déjà opérationnel dans le village quand il s'agit de LED. L'éclairage public descend jusqu'à 50 % et on pourrait même le diminuer davantage pour ce genre de chemin. Tout est faisable avec ce type de lampes. Dans le préavis la Municipalité a inclus toutes les options possibles.

Thérèse Lüscher, Conseillère, se demande si on ne devrait pas préciser qu'il s'agit d'un passage piétonnier et non d'une piste cyclable – ou, est-ce possible que cela le devienne à terme.

Patrick Barras, Municipal, estime que c'est une possibilité. Cependant au vu du revêtement du chemin, les piétons entendront venir les vélos. La conduite de vélo sera également moins confortable que sur la route cantonale !

Francis Baud, Conseiller, préférerait que des enfants utilisent la route. Il demande si une estimation a été faite au niveau des frais d'entretien de la haie et de l'éclairage. Il estime aussi qu'un éclairage peut être assez perturbant pour les conducteurs. (chemin d'Eysins)

Patrick Barras, Municipal, répond que la commune de Gingins s'est engagée à ce stade à faire l'étude d'un chemin. En ce qui concerne le coût d'exploitation des haies et de l'électricité, il est minime. Un éclairage sur toute la longueur coûterait CHF 30'000.- avec un potelet tous les 20 mètres pour l'option la plus chère !

Philippe Lacôte, Conseiller, se dit surpris que la commission des finances valide ce projet, car en fin de compte il sera fait pour les promeneurs occasionnels, alors que la réfection de la place a été refusée. Il questionne également le coût de l'entretien de la haie.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que la haie ne longera pas tout le chemin.

Pascal Ansermet, Conseiller, ajoute que les potelets ne devraient éclairer que le chemin et non la route. A Eysins l'éclairage est un peu pénible pour les voitures.

Pascale Ferrari, Conseillère, a remarqué que la bande herbeuse allant à Grens est de 2 m de large et qu'il s'agit aussi d'une route cantonale. Pourquoi ne pourrions-nous pas décaler un peu cette bande sur le cheminement.

Patrick Barras, Municipal, répond que cette éventualité a été étudiée mais qu'elle n'est pas possible au vu des contraintes imposées par le Canton.

Pascal Gautier, Conseiller, demande si un passage-piétons ou un ralentisseur ont été prévus.

Patrick Barras, Municipal, répond que le Canton nous permet de reculer le panneau « 50km ». Il a également été décidé de renforcer l'éclairage, mais on ne peut aller plus loin car on se trouve sur le terrain de Georges Lacôte.

Philippe Widmer, Conseiller, intervient en réponse à Philippe Lacôte en disant que la sécurité n'a pas de prix. Il y a beaucoup de jeunes enfants et il vaut mieux investir CHF 30'000.- supplémentaires plutôt que d'avoir un blessé grave.

François Mathey, Conseiller, pense qu'une haie de 80 cm n'est pas très large ni couteuse à l'entretien et demande si la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) accepte ce projet.

Patrick Barras, Municipal, répond que c'est ainsi sur la route de Trélex et à d'autres endroits. Une séance a eu lieu avec la DGMR et il n'y avait pas d'oppositions.

Francis Baud, Conseiller, demande si plusieurs amendements peuvent être présentés : par ex. éclairage, haie.

Jean-René Lepezzel, Président, l'enjoint de présenter autant d'amendements que nécessaires.

2 amendements sont donc présentés par la commission ad-hoc et par Francis Baud. Rappel est fait par le Président de l'article 77 & 4.

L'amendement proposé par la commission ad hoc octroie à la Municipalité un crédit de CHF 165'000.-, le poste 2 et le poste 4 seraient supprimés.

L'amendement proposé par Francis Baud octroie à la Municipalité un crédit de CHF 171'000.- en supprimant le poste 4.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, argumente en faveur des haies qui constituent un frein et dit qu'il suffit de regarder les bordures pour voir des traces de pneus !

Jacques Ansermet, Conseiller, ajoute que ce ne sont pas les buissons qui vont arrêter les voitures mais cela donne l'impression que la route est plus étroite.

Franco Rigamonti, Conseiller, demande si l'éclairage est prévu du côté champ ou du côté route.

Patrick Barras, Municipal, répond que le but est d'avoir un éclairage présentant un effet de balayage.

Philippe Lacôte, Conseiller, pense que la Municipalité a proposé un bon compromis avec une optique d'économiser si nous n'avons pas besoin d'éclairage.

Nous avons le préavis et 2 amendements.

Le conseil vote sur le premier amendement :

1<sup>er</sup> amendement : avec suppression des postes 2 et 4 :

Vote : 2 oui, 1 abstention, 28 refus

L'amendement est rejeté.

Le conseil vote sur le second amendement :

2<sup>e</sup> amendement : avec suppression du poste 4 :

Vote : 2 oui, 1 abstention, 28 refus

L'amendement est rejeté.

Le conseil passe au vote sur le préavis tel que présenté (non amendé)

3<sup>e</sup> : le préavis tel que présenté : 29 oui, 2 abstentions.

Le préavis est accepté.

Patrick Barras, Municipal, remercie pour ce vote de confiance. Ce préavis découle d'un postulat de Monsieur Burkhalter qui sera satisfait d'apprendre à son retour cette décision. Il rappelle qu'il y a une volonté dans tous les villages qui entourent Nyon de favoriser la mobilité douce.

## **7. Rapport des délégués aux associations intercommunales**

AEE : Nicolas Schwab

- Une séance a eu lieu en février dont le sujet principal était la bibliothèque scolaire : déménagement, engagement de personnel supplémentaire, achat de livres pour une ouverture au public. Le personnel dévolu à la partie scolaire de la bibliothèque est plafonné par le Canton à 1 EPT pour notre groupement.
- Le CODIR ainsi que les délégués s'en sont remis à la proposition de la commission de gestion, soit d'accepter le crédit de 36.8 kCHF pour le déménagement de l'actuelle bibliothèque dans les nouveaux locaux, mais de refuser le reste du projet tel que présenté.
- Lors des discussions, des conseillers ont proposé que les élèves participent au déménagement (mise en carton, rangement de livres, etc.) mais le directeur s'y est fermement opposé, ces tâches n'entrant pas dans la mission pédagogique.
- Le règlement du Conseil Intercommunal va faire l'objet d'une prochaine mise à jour.
- Le CET (conseil d'établissement) est à disposition pour traiter des propositions qui lui sont transmises.

AIAB : Evelyne Haesler

- La prochaine séance aura lieu dans 2 semaines.
- Philippe Widmer, de la commission de gestion rapporte que les chiffres et les coûts sont en augmentation. A l'avenir le restaurant scolaire va coûter 1 pt. d'impôt par commune.

Région Nyon : Pascal Ansermet

- Une élection : c'est un Municipal de Borex qui est élu au Codir.
- Une sortie de Région Nyon : celle de la commune de Prangins encore soumise à référendum.
- Assermentation de M. Mury au comité de direction.
- Préavis : réalisation de l'abattoir à Montherod (projet régional).

SDIS : Alexandre Bory (rapporté par P. Barras)

- Rappel du concours le 3-4 mai prochain
- Dernier week-end d'août : célébration des 150 ans des pompiers.

SIECGE : Philippe Lacôte

- pas d'assemblée

## 8. Divers

Pascal Ansermet, Conseiller, revient sur la situation des jeunes qui circulent en moto sans respect des règles élémentaires, près des habitations et dans les champs où ils commettent des dégâts sur les cultures. Il y a un réel problème. Souvent les parents ne réagissent pas et les habitants qui portent plainte ne sont pas pris au sérieux.

Patrick Barras, Municipal, répond que la Municipalité n'est pas impassible. Il a signalé le problème et a porté plainte.

Michel Lüscher, Conseiller, ajoute qu'on ne peut pas encore voir les dégâts dans les champs car les pousses sont trop petites mais dégâts il y a.

Stéphanie Barrat, Conseillère, se sent incomprise par la police. Les jeunes sont plus nombreux et nous menacent si nous intervenons.

Patrick Barras, Municipal, répète qu'il faut porter plainte sinon il n'y a pas de suite.

Alexandre Ansermet, Conseiller, a arrêté un jeune une fois mais n'a pas été entendu. Il pense qu'il faut être très vigilant.

Francis Baud, Conseiller, a été interpellé par des habitants qui souhaiteraient connaître les rapports de la Municipalité et lire les procès-verbaux de nos conseils. Il demande si c'est envisageable.

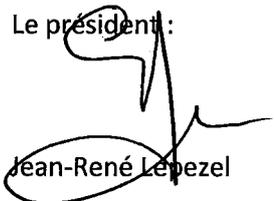
Jean-René Lepezzel, Président, répond qu'on ne peut publier le procès-verbal tant qu'il n'a pas été approuvé. Il ne voit pas d'opposition à ce qu'on publie l'ordre du jour. Par ailleurs il se réjouit de l'intérêt des citoyens et espère que cela amènera plus de candidats aux prochaines élections.

Fabienne Monnaert, Secrétaire municipale, rappelle que les titres des préavis se trouvent déjà sur le site de la commune.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande où en est le recours qui a été déposé relativement aux droits de superficie.

Monique Locatelli, Syndique, répond que le Tribunal Cantonal a donné raison à la Municipalité et que la suspension a été levée. Nous pouvons donc commencer à signer les nouveaux contrats avec les superficiaires. La séance est close à 21h30.

Le président :



Jean-René Lepezzel



La secrétaire :



Lilly Steimer